

Ordonnance Des generaux Desmonnoyes.

Qui Regle la fabrication des Deniers d'or
a l'escu.

Du 12: mars 1348.

Nous vous mandons que tantost
ces lettres veues, ainsy euez la
manier, e que le roy nostre sire la
ordonne vous le faire. Et vous
enuoyons la difference de la taille des
escus de 200. unz escus d'or pour
patron. Comme dit en affirque vous
les faiez faire ausy beaux ou plus
d'ausy bonne taille et facon et d'ausy
bonne couleur ou meilleur, et nous
enuoyez la valeur de d. escus par
le porteur de ces lettres et le faire
aprouoir la creie aus M. par
bonne maniere affirque ne s'apercoiuent
de la loy et qu'ilz ayent point de

Je m'attens de vous Comman-
der vous exprès que cette chose
vous tenir secrette et faittes jurer
le maître des facteurs et tous ceux
à qui il conviendra de savoir cette
besoigne sans dire ne faire sçavoir
à aucun d'iceux que ce soit
Je ffaut: Escrit à Paris le 12. jour
de Mars l'anz 1548.